

Communiqué de presse

Montreuil, le 16 janvier 2019

Objet : Création OPCO services financiers et conseil

La CGT est signataire de l'accord constitutif de l'Opérateur de Compétences ATLAS.

Après d'âpres négociations et des périodes d'incertitudes quant à la position de certains secteurs, cette OPCO sera constitué des branches des « *bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseils* », des « *cabinets d'expertises comptables et de commissaires aux comptes* », de la banque et de l'assurance, de l'assistance, des sociétés financières et des activités des marchés financiers.

Il n'en demeure pas moins que notre organisation émet un avis très critique concernant la loi du 05 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et regrette que ces négociations aient dû se dérouler dans un délai aussi contraint après la remise du rapport Marx-Bagorski.

L'OPCO est doté d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration Paritaire avec son bureau et de 8 Sections Paritaires Professionnelles de branche.

Sept Commissions Paritaires Transverses ont également été constituées par thème.

L'une d'elle, intitulée « *prospective et transformation des métiers* » revêt une particulière importance.

La « *mutualisation* » des études sur les « *impacts réglementaires et/ou de la transformation numérique* » dans les branches devrait favoriser une meilleure anticipation de l'évolution des métiers afin de pérenniser et développer l'emploi.

Elle nous permettra aussi de réfléchir et de promouvoir des actions de formation pour les salarié-e-s concernés, notamment au regard de co-construction des diplômes et des certifications.

De ce point de vue, l'offre de service d'ATLAS pour près de 2 millions de salarié-e-s est en adéquation avec nombre d'attentes et de besoins de ces salarié-e-s.

La CGT se saisira concrètement de l'ensemble des dispositifs de gestion prévisionnelle de l'emploi en refusant notamment toute dégradation de notre modèle social (ubérisation, économie faussement collaborative...), sous couvert d'innovation numérique.

Dans cet OPCO, la CGT prendra toute sa place pour faire en sorte qu'une réelle politique de formation soit le socle d'évolutions professionnelles afin de donner du sens au travail et des perspectives aux salarié-e-s.